

# L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

La traite atlantique a complètement modifié les formes et l'importance du trafic négrier tel qu'il existait auparavant. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la traite a transplanté un million d'Africains au Nouveau Monde. Du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, vingt millions d'Africains furent vendus en Amérique. Entre le tiers et la moitié n'avaient pas survécu au voyage.

L'« économie de la traite » modifia profondément les relations entre les sociétés africaines, créant les conditions d'émergence d'élites guerrières, une hiérarchisation poussée entre populations, la dépendance croissante des sociétés agraires envers les groupes guerriers. La traite atlantique a déstructuré l'ensemble de ses sociétés, et a favorisé les conquêtes coloniales. Elle a amplifié la traite musulmane, en particulier en Afrique orientale.

## Chronologie de la traite atlantique

1457 - Début de la traite organisée par les Portugais.

1678 - 27 000 esclaves aux Antilles françaises.

1682-85 - Rédaction et promulgation du Code noir, chargé de préciser les droits et devoirs des esclaves.

Extraits : « Art. 2 - Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Art. 28 - Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leurs maîtres.

Art 33 - L'esclave qui aura frappé son maître, ou un membre de sa famille, sera puni de mort.

Art 38 - L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera

marqué d'une fleur de lys sur l'épaule : et s'il récidive un autre mois pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et la troisième fois, il sera puni de mort. »

1701-1713 - La France obtient l'*asiento*, exclusivité de la fourniture d'esclaves noirs pour les colonies espagnoles.

1716 - Réglementation du séjour des esclaves en France métropolitaine.

1754 - 300 000 esclaves aux Antilles françaises. 172 000 habitants, dont 154 000 esclaves à Saint-Domingue. 1777 - Interdiction totale de séjour des esclaves en France.

## L'abolition : quelques dates

Deux courants abolitionnistes sont à distinguer : un courant humanitaire religieux, perceptible dans les pays anglo-saxons avec Wilberforce ou Pitt en Angleterre, la communauté quaker en Pennsylvanie ; en France, un courant lié aux Lumières et aux droits de l'homme. Le décret français de 1848 tient de ces deux courants.

On doit distinguer l'abolition de la traite, ou vente d'esclaves (après capture) de l'abolition de l'esclavage.

1774 - Les Quakers de Pennsylvanie décident d'exclure de leur communauté ceux qui pratiquent le trafic négrier.

1788 - Création à Paris de la Société des Amis des Noirs dont l'objet est l'abolition de la traite et de l'esclavage. Parmi ses animateurs, on compte l'abbé Grégoire, Mirabeau, Condorcet, Lavoisier, Lacépède.

26 août 1789 - Article premier de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

15 mai 1791 - L'amendement Reubell accorde les droits de citoyen aux gens de couleur dont les parents sont nés libres.

29 août 1793 - Devant les risques de révoltes et la menace d'invasion anglaise, le commissaire civil à

Saint-Domingue, L.-F. Sonthonax, reconnaît la liberté générale des Africains et de leurs descendants.

4 février 1794 - Suite à la réception la veille des députés de Saint-Domingue, **décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises** voté à l'unanimité par la Convention, sous l'égide des partisans de Danton.

20 février 1795 - Art. 6 de la Constitution du Directoire : « Les colonies françaises sont parties intégrantes de la République et sont soumises à la même loi constitutionnelle ».

20 mai 1802 - Bonaparte décrète le rétablissement de l'esclavage et de la traite « conformément aux lois et règlements en vigueur avant 1789 ».

27-28 mai 1802 - Les officiers noirs de la Guadeloupe, qui avaient pris les armes devant l'imminence du rétablissement de l'esclavage (révolte de Delgrès) préfèrent se suicider, dans l'explosion de leurs retranchements, plutôt que de se rendre. Le 7 juin, à Saint-Domingue, Leclerc soumet Toussaint Louverture.

1803 - A l'annonce du rétablissement de l'esclavage, soulèvement général à Saint-Domingue. Les troupes françaises quittent définitivement l'île, qui devient indépendante le 1<sup>er</sup> janvier 1804.

1807 - Le Parlement britannique abolit la Traite.  
1815 - Congrès de Vienne : signature par tous les Etats participants de la première réprobation universelle de l'esclavage.  
1828 - Blancs et libres de couleur sont égaux devant la justice. Ces derniers obtiennent en 1831 la plénitude des droits civils.  
1833 - Le Parlement britannique vote la suppression de l'esclavage.  
1839 - La Papauté condamne la traite des noirs et excommunie ceux qui y participent.  
4 mars 1848 - Proclamation du Gouvernement provisoire de la République : « *nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves* »

27 avril 1848 - La seconde République décrète l'abolition de l'esclavage dans les colonies.  
1852-1861 - La traite française continue illégalement au bénéfice des Antilles et de la Réunion : 50 000 noirs environ sont exportés durant la période.  
1860-1865 - Guerre de Sécession aux Etats-Unis, qui aboutit à l'abolition dans tous les Etats.  
1926 - Convention internationale relative à l'abolition de l'esclavage signée à Genève (SDN).  
1956 - Convention supplémentaire sur l'esclavage (ONU) : 115 Etats signataires au 31 déc. 1995.

## L'esclavage après l'abolition

Le décret du 27 avril 1848 n'éradiqua pas d'un trait quatre siècles de pratiques. En Afrique, la traite arabo-musulmane se poursuivit jusqu'au XXe siècle. Le pouvoir colonial utilisa encore des formes détournées de travail dépendant, notamment par la pratique du "rachat préalable". Il consistait à racheter un esclave à un propriétaire, en échange d'un contrat de travail fixé pour un certain nombre d'années (5, 7 ou 14 ans...), à l'issue duquel l'affranchi pouvait quitter l'employeur (possibilité toute théorique). En Afrique occidentale française, ce système s'est poursuivi jus-

qu'en 1945, s'accompagnant parfois d'un déplacement massif et forcé de la population. Certains royaumes africains tiraient leur prospérité d'une main-d'œuvre servile, souvent avec la complicité des administrations coloniales.

Sources : **Babacar Fall**, *Le travail forcé en Afrique Occidentale française (1900-1945)*. Paris, Karthala, 1993.  
**François Renault**, *Libération d'esclaves et nouvelle servitude*. Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1976.

## Aujourd'hui

On estime à plus de cent millions le nombre d'esclaves dans le monde. Il faut doubler ce chiffre pour intégrer les phénomènes d'exploitation économique des enfants. Le Bureau International du Travail estime que, dans le monde entier, plus de 73 millions d'enfants de 10 à 14 ans, soit 13,2 % de cette tranche d'âge, étaient

économiquement actifs en 1995 : 44,6 millions (13 %) en Asie, 23,6 millions (26,3 %) en Afrique, 5,1 millions (9,8 %) en Amérique latine. Source : **BIT**, *Economically active population. Estimates and projections, 1950 - 2010*. Quatrième édition (non publiée - données du Bureau de statistique du BIT), Genève.

## Victor Schoelcher (1804-1893)

Il découvre la réalité de l'esclavage en 1828, lors d'un voyage au Brésil, à Cuba, dans le sud des Etats-Unis. Il publie entre autres *L'esclavage des Noirs et la législation coloniale* (1833), *L'abolition de l'esclavage - Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains* (1840). Il devient sous-secrétaire d'Etat aux Colonies sous la Seconde République début mars 1848. puis est élu représentant à l'Assemblée nationale en Guadeloupe et Martinique. Il s'exile pour 18

ans à la suite du coup d'Etat de Napoléon en décembre 1851. De retour avec la Troisième République (août 1870), élu représentant de la Martinique en avril 1871, sénateur inamovible en 1875, il continue son action politique pour la suppression des trafics en Afrique de l'Ouest et l'abolition de la peine de mort. En 1889, il publie *Vie de Toussaint Louverture*. Il meurt le 25 décembre 1893. Les restes de Schoelcher ont été transférés au Panthéon le 20 mai 1949.

## Sélection bibliographique

CNDP, "Victor Schoelcher et l'abolition de l'esclavage", *Dossiers pédagogiques audiovisuels*, RV 284, 1984.  
Marcel Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'Esclavage : 1793-1794-1848 - De Sonthonax à V. Schoelcher*. Actes du colloque de l'UNESCO, 3-5 fév. 1994. Paris, UNESCO, 1995.  
Oruno D. Lara, Nelly Schmidt, "Abolitions de l'esclavage", *Textes & Documents pour la Classe*, n°663, nov. 1993. L'action des abolitionnistes. L'actualité de l'esclavage dans le monde (chiffres, dates, textes fondateurs).  
Claude Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage - Le ventre de fer et d'argent*. Paris : Puf, collection "Pratiques théoriques", 1986. Les diverses formes africaines de l'esclavage.

---

« La violence commise envers le membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité entière ; chacun doit s'intéresser à l'innocent opprimé, sous peine d'être victime à son tour, quand viendra un plus fort que lui pour l'asserwir. La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle, vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois ».

---

V. Schoelcher, 1848

**Extrait du cahier de doléances adressé le 19 mars 1789**

**par les habitants de Champagney**

**Article 29**

*« Les habitants et communauté de Champagney ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs semblables, unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des dites colonies si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables : ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les français de ce siècle d'avoir été anthropophages, ce qui contraste avec le nom de français et encore plus celui de chrétien. C'est pourquoi, leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour, de ces esclaves, faire des sujets utiles au royaume et à la patrie. »*

## **Projets du MRAP concernant les commémorations de l'abolition de l'esclavage**

### I - Colloque : "L'abolition de l'esclavage et la lutte contre le racisme"

Lieu prévu : UNESCO.

Ce colloque couvre une série de quatre thèmes principaux, répartis sur quatre demi-journées :

- "Racisme et esclavage : la controverse de Valladolid".

Contact : Jacques Soncin, membre du MRAP, président de la Commission nationale des radios libres (CNRL).

- "L'esclavage aujourd'hui". Les pays ayant encore une activité de traite, ou d'assujettissement d'êtres humains (Soudan, Mauritanie...).

Contact : Marie-Catherine Andréani (MRAP, AFASPA), chargée au MRAP des questions africaines.

- "La République et l'abolition de l'esclavage : la question de la citoyenneté".

Contact : George Pau-Langevin, membre du MRAP

- "Domination, esclavage et colonisation"

Contact : Mouloud Aounit, Secrétaire général du MRAP

### II - Débaptême de la rue Richepance

En 1802, le général Richepance fut chargé de rétablir l'esclavage par la force en Guadeloupe. Une rue de Paris porte aujourd'hui ce nom. Depuis quelques années, la Fédération de Paris demande le débaptême de la rue Richepance en rue Toussaint-Louverture, défenseur des Antilles libres, dans la France.

L'aboutissement de ce dossier représente la consécration symbolique de l'action abolitionniste, et de l'intégration des Antillais dans la communauté nationale.

Contact : Fédération de Paris du MRAP.

### III - Concerts

Ces concerts permettront de concilier la mission pédagogique de transmission de l'héritage anti-esclavagiste aux nouvelles générations, soucieuses de liberté et d'égalité, au-delà des fausses barrières de religion, de couleur ou de genre, avec le caractère festif qu'a pu représenter en son temps l'abolition de l'esclavage.

.../...

### IIIa - Concert en collaboration avec Paris-Fréquence Plurielle

Contact : Jacques Soncin.

### IIIb - Concert à Pontoise

Contact : Jean-Pierre Reyal, membre du MRAP, comité local de Pontoise.

## IV - Les traces de l'esclavage dans la France d'aujourd'hui

Il s'agit de repérer les inscriptions de l'histoire de l'esclavage, dans les noms de lieux, les monuments, les courants culturels et littéraires, etc. de l'esclavage et de son abolition. L'enquête sera exécutée par les membres des comités locaux du MRAP, dans les villes ayant eu pouvoir de traite. Ces villes définies par les lettres patentes royales de 1713 et 1716, sont : Bayonne, Bordeaux, Brest, Calais, Dieppe, Honfleur, La Rochelle, Lorient, Morlaix, Nantes, Rouen, Saint-Malo, Vannes, enfin Marseille et Toulon. Le MRAP est présent dans les plus importantes de ces villes.

Le résultat de cette enquête donnera lieu à publication.

Contacts : responsables des comités locaux intéressés.

Enfin une série d'actions de moindre envergure soutiendra ces principaux projets : initiatives locales (débat, forums, etc.), production de produits symbolisant l'abolition...